



Marianne Giller – Françoise Everitt – Myriam Peutot - Nicole Méline SE UNSA 71

à :

Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,

Objet : Questions diverses à la CAPD du 15 décembre 2015

MOUVEMENT DEPARTEMENTAL :

- Quelle est la date retenue pour le GT sur la circulaire 2016 ?

Frais de déplacements des Professeurs des écoles stagiaires

La circulaire prévoit que les PEFS aient le choix entre un forfait de 1000€ annuel, attribué sous forme de 10 virements de 100€ mensuels et une indemnisation à posteriori des frais réels de déplacements engagés.

Il apparaît que seul le forfait de 1000€ serait proposé.

Vous avez répondu lors de la CAPD du 12 juin qu'il s'agissait d'une décision académique.

Une décision contraire au texte national peut-elle être ainsi adoptée?

RASED

De façon récurrente, les enveloppes dévolues aux déplacements des personnels RASED sont notoirement insuffisantes.

Qui doit en faire les frais : les enfants en difficulté ou les personnels ?

Comment pouvez-vous remédier à ce problème ?

NOTATION ET INSPECTION : Pouvons-nous avoir les statistiques des notations issues des dernières inspections ?

Nombre : Combien d'inspections de titulaires ? Combien de T2 ? Combien de stagiaires ?

Comparaison avec les deux dernières années ?

Note : combien d'augmentation de 0.5 ? 1 point ? 1,5 ? 2 ?

Nous faisons remarquer, à nouveau, que certains collègues inspectés parfois depuis plus d'un an, n'ont toujours reçu ni note, ni rapport. Comment alors concevoir que l'inspection puisse entrer dans un processus de formation ou de remédiation ?

• DIRECTION

Comment sont respectées les décharges de direction pour les MOINS DE 4 classes dans les différentes circonscriptions ?

ALLÈGEMENT DES TÂCHES DES DIRECTEURS : Le groupe de suivi académique s'est-il tenu ?

Nous souhaitons savoir quand il le sera et s'il prendra en compte les remarques des GT départementaux ?

NOUVEAUX TUTEURS DES DIRECTEURS : Qui ? Comment ? Quelles missions ? Quels temps ? Sur la base du volontariat, peut-on envisager un tuteur par directeur nouvellement nommé ? Quelle rémunération ?

APC : Il apparaît que les APC pendant les temps périscolaire posent localement des problèmes, car les élèves ne peuvent intégrer les ateliers périscolaires à la suite. Les comités de pilotages locaux se tiennent-ils réellement ? Prennent-ils en compte ces questions ?

AIDE ADMINISTRATIVE Direction d'école : Combien en bénéficient réellement ? Des directions de moins de 4 classes qui devaient être prioritaires n'en ont toujours pas.

FICHES DE SALAIRES : Nous soulevons à nouveau le problème récurrent du retard des fiches de paie, avec pour conséquence l'impossibilité d'en vérifier le contenu avant plusieurs mois. (temps partiel, frais de déplacements, indemnités diverses) Cela pose de sérieux problèmes aux collègues et nous contestons l'habitude prise de fournir les feuilles de paie avec plus de quatre mois de retard. Nous demandons l'envoi mensuel ou au pire tous les deux mois, avec possibilité de consulter le détail par demande à la DSDEN dès versement du salaire.

LE RECRUTEMENT DES CONTRACTUELS : Y en a-t-il déjà depuis la rentrée ? Le cas échéant, quels sont les critères ? Quelle est leur formation ? Quels postes ont-ils eus ?

DRH : Nous faisons part de notre regret de ne pas avoir obtenu l'affectation d'une collègue sur un poste à moins de 40 kms de chez elle, ce qui l'a conduite à démissionner. Y a-t-il eu d'autres démissions ? de titulaires ? De stagiaires ?

BILAN DES JOURNÉES DE REMPLACEMENT : Quel est le nombre de journées non remplacées en 2014/2015 ? Combien en 2013/2014 ?

PPMS : UNE note de service du 7 décembre demande aux directeurs de mettre à jour et faire connaître à tous les collègues le PPMS de l'école et de faire un exercice d'évacuation et de confinement et d'en faire le rapport avant le 18 décembre. Cela semble irréalisable en deux semaines dans de nombreuses écoles et pas forcément judicieux de le faire à la hâte. Nous demandons un report de ces consignes.

RENOUVELLEMENTS DES CONTRATS DES AESH : Nous demandons à ce que les AESH soient informés des motifs qui ont conduit à un non renouvellement de leur contrat. De même pour les CUI. Nous demandons que les contrats assurent au mieux la continuité quand c'est un souhait de tous les personnels.

INSCRIPTION DES ELEVES DONT LES PARENTS SONT EN DESACCORD SUR LE CHOIX DE L'ECOLE : Suite à une séparation des parents d'un élève, que doivent faire les directeurs concernant la radiation et l'inscription de l'enfant quand il n'y a pas encore de jugement et que les parents ne sont pas d'accord sur le choix de l'école ? Doivent-ils radier l'enfant et l'inscrire définitivement dans la nouvelle école de la nouvelle résidence d'un des deux parents ou doivent-ils attendre et le mettre en admissibilité dans la nouvelle école ? Nous demandons une réponse départementale.

Chalon sur Saône, le 4 décembre 2015

Marianne Giller, Françoise Everitt, Myriam Peutot, Nicole Méline élues du SE UNSA à la CAPD